

DONNET Thierry
Président du Comité Départemental
de Tennis de Table de l'Aisne
5, rue Pierre Sellier
02260 LA CAPELLE
Tél : 03-23-97-16-40 (après 20h.)

A Mesdames et Messieurs les Présidents de Clubs

Objet : Dossier Subvention "Soutien aux clubs 2008"

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Vous allez recevoir prochainement par le Conseil Général le dossier de subvention créé l'an passé "Soutien aux clubs" basé principalement sur l'évolution de la licenciation et la présence dans votre club de différents diplômés techniciens (entraîneurs, arbitres, etc..). Je vous rappelle que ce dossier très simple à compléter doit m'être retourné pour validation et qu'il peut en quelque soit l'évolution de vos effectifs vous rapporter une base forfaitaire de 200 €.

J'encourage donc ceux qui ne l'auraient pas renvoyé l'an passé à le faire cette année; vous avez juste besoin de votre n° de SIRET (14 chiffres) .

Suivez la procédure jointe pour vous le procurer si vous ne l'avez pas en votre possession.

Concernant les chiffres demandés sur les licenciés et les licenciés jeunes, la saison N-1 correspondra à 2005/2006, la saison N à 2006/2007 (ceci pour avoir des chiffres arrêtés à fin de saison). Pour ces derniers, vous pouvez vous reporter au livret distribué lors de l'Assemblée Générale du Comité (je pourrais aussi vous compléter la rubrique, j'ai tous les chiffres).

N'hésitez pas non plus à reporter les noms de vos différents cadres, entraîneurs, arbitres, juge-arbitres (actifs bien sûr) avec la photocopie de leur diplôme ou attestation; **ces différents renseignements vous rapportent des subventions, qui s'ajouteront aux 200 € cités plus haut.**

En résumé, je vous encourage vivement à consacrer quelques minutes à ce dossier (pour lequel il ne faudra justifier de rien en retour ni avancer quoi que ce soit) qui vous aidera dans la vie quotidienne de votre association. Je reste bien sûr à votre disposition pour d'autres explications complémentaires et pour vous aider à remplir ce dossier si vous le souhaitez.

Recevez Mesdames, Messieurs les Présidents mes salutations sportives les plus sincères.

Thierry DONNET
Président du CD Aisne

LE NUMERO DE SIRET EST OBLIGATOIRE

COMMENT L' OBTENIR ?

Afin de pouvoir effectuer le paiement des éventuelles subventions le CNDS exige la communication du numéro de SIRET de l'association.

Deux cas de figure sont possibles :

1. Vous possédez déjà un numéro de SIREN

Sur la fiche officielle que l'INSEE vous a envoyée figure le N° de SIRET et le Code APE. (si vous n'avez plus le document vous pouvez retrouver le N°de SIRET sur internet.

Démarche :

- a) aller sur le site www.sirene.tm.fr
- b) vous arrivez sur « SIRENE BASE DE DONNEES »
- c) Nouvel écran : cliquer sur « Télécharger les avis de situations SIRENE »
- d) Nouvel écran : cliquer sur « RECHERCHER PAR N° DE SIREN » (bas d'écran)
- e) Nouvel écran : entrer le N° de SIREN dans la case 1 (9 chiffres)
- f) Cliquer sur « Lancer la recherche »
- g) Votre N° de SIRET apparaît.
- h) Cliquer sur « AVIS DE SITUATION »
- i) Nouvel écran : Cliquer sur télécharger.
- j) Votre situation au répertoire SIRENE apparaît avec SIRET, SIREN et Code APE.
- k) cliquer sur « imprimer » pour obtenir la copie officielle de votre document.

2. Vous n'avez jamais demandé votre N°de SIREN ou N°de SIRET. Vous devez le demander à l'INSEE de Lille.

IL EST INDISPENSABLE D' ENVOYER TRES RAPIDEMENT LES DOCUMENTS CI-DESSOUS AVEC LA LETTRE TYPE SITUEE AU DOS DE CETTE FICHE.

Le NUMERO DE SIRET est à demander auprès de l'INSEE de Lille :

**(Institut National des Statistiques et des Etudes Economique :
130 avenue Kennedy BP 769 59034 LILLE Cedex)**

Joindre les photocopies des statuts de l'association, et du Journal Officiel sur lequel apparaît la date de déclaration de l'association en préfecture.

Nom de la structure sportive

Le

Adresse

Tél. :

Le (la) président(e) de
(la ligue, le comité, le club de.....)

à

LETTRE-TYPE

Monsieur le directeur régional de l'INSEE
Direction Régionale du NORD- PAS DE CALAIS
130, Avenue Kennedy
BP 769
59034 LILLE CEDEX

OBJET : Délivrance du n° SIRET

Monsieur le directeur régional,

Le service d'information de l'INSEE me fait savoir que votre service a compétence pour immatriculer notre association au répertoire des entreprises et des établissements SIRENE et délivrer le n° SIRET, permettant ainsi à notre association de recevoir des subventions de l'Etat et des collectivités territoriales.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les pièces qui vous sont nécessaires :

- Photocopie du récépissé délivré par la préfecture lors de la déclaration,
- Photocopie de la page 1 des statuts **présentant l'objet de l'association.**
- Photocopie de l'extrait paru au Journal officiel,

Par ailleurs, je vous précise que notre association

dispose déjà du n° SIREN suivant :.....

ou

ne dispose pas du n° SIREN .

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur régional, l'expression de mes salutations distinguées.

59, 62 02, 60, 80 95	NORD-PAS-DE-CALAIS PICARDIE ILE-DE-FRANCE	DR INSEE du NORD-PAS DE CALAIS 130, avenue Kennedy BP 769 59034 LILLE CEDEX
---	--	--